



Opérations	
Code Valeur (ISIN) * :	FR0007413091
Libellé valeur * :	EPARGNE SOLIDAIRE
☐ Achat (Souscription)	Exprimé en euro : _____
☐ Vente (Rachat)	Exprimé en nombre de parts : _____

- Association(s) bénéficiaire(s)⁽¹⁾
(2) : ☒ 50%

- Quotité de partage :

(2) En cas de première souscription et si aucune association n'est renseignée alors le partage s'effectuera de façon équitable entre toutes les associations.

Documents à joindre en cas d'achat / souscription	Documents à joindre en cas de vente / rachat
Documents à joindre <u>impérativement</u> avec le bordereau d'achat / souscription de parts les pièces justificatives suivantes : ☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport) ☐ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ⁽¹⁾ ☐ Formulaire FATCA et EAI rempli et signé (ci-après) ☐ Mandat de prélèvement rempli et signé avec RIB joint Et si vous êtes une personne morale, merci de joindre les pièces suivantes en plus : ☐ KBIS ☐ Recueil des signataires autorisés ☐ Statuts autorisant ce type de placement	Documents à joindre <u>impérativement</u> avec le bordereau de vente/rachat de parts ☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport) ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB) FATCA et EAI rempli et signé (ci-après) Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
Le client reconnaît avoir pris connaissance du DIC (Document d'informations clés) et/ou le prospectus de l'OPC de partage objet de l'ordre	
Le * : ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ (JJ/MM/AAAA)	A * :
	Signature du Client ⁽²⁾ (et cachet pour les personnes morales) *

Le dossier complet doit être transmis selon les modalités suivantes.

Les bordereaux de souscription ou de rachat incomplets ne pourront être pris en charge par le teneur de registre et traités dans les délais indiqués dans le prospectus.



Formulaire d'auto-certification pour les personnes physiques – EAI - FATCA

Cette auto-certification de résidence à des fins fiscales doit être remplie par les titulaires du compte personnes physiques. Elle a pour vocation de permettre à ECOFI Investissements ou à son délégataire de se conformer à ses obligations dans le cadre de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale¹.

A ce titre, ECOFI Investissements doit effectuer les diligences d'identification qui lui incombent et remplir des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les comptes déclarables² des personnes non résidentes à des fins fiscales en France.

I- IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU COMPTE

Veuillez indiquer ci-dessous :

Nom de famille :

Prénom :

Nom d'usage :

Date de naissance :

Pays de naissance :

Adresse de résidence :

.....

Représentant légal (si applicable³) :

Si Personne Physique :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Pays de naissance :

Si Personne Morale :

Raison Sociale :

Adresse :

.....

Veuillez compléter si vous êtes un entrepreneur individuel :

Nom ou dénomination de l'entreprise (s'il y a lieu) :

Adresse de l'établissement :

N° SIREN :

Ou Autre numéro d'identification :

**Avez-vous la nationalité/citoyenneté américaine
(Etats-Unis d'Amérique) ?⁴**

Oui

☐

Non

☐

II- RESIDENCE A DES FINS FISCALES DU TITULAIRE DU COMPTE

Veuillez indiquer ci-dessous, votre ou vos pays de résidence à des fins fiscales⁵, en toutes lettres :

Pays de résidence à des fins fiscales	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou indiquer Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence à des fins fiscales

¹ La réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale vise :

- la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA ») ;
- la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 octobre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal ;
- l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 et la Norme commune de déclaration approuvée par le Conseil de l'OCDE le 15 juillet 2014 (ci-après « NCD »).

² Les comptes déclarables sont notamment les comptes de dépôt, les comptes-titres, les comptes courants.

³ Si vous êtes mineur ou majeur protégé.

⁴ Si vous avez répondu oui, il convient d'indiquer « Etats-Unis d'Amérique » en Pays de résidence à des fins fiscales ainsi que le Numéro d'Identification Fiscale américain dans la section II relative à la résidence à des fins fiscales du titulaire du compte. En cas de résidences à des fins fiscales multiples, il convient de compléter le tableau des éléments requis.

⁵ En cas de doute sur votre résidence à des fins fiscales, il vous est vivement recommandé de consulter un conseiller fiscal.

En cas de résidences à des fins fiscales multiples, veuillez indiquer ci-dessous votre ou vos autre(s) pays de résidence à des fins fiscales :

Pays de résidence à des fins fiscales	Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ou indiquer Non Applicable (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence à des fins fiscales
1.	
2.	
3.	

III- DECLARATION DU TITULAIRE DU COMPTE

Je certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus, via mes propres déclarations et sous ma responsabilité, et je m'engage à informer immédiatement ECOFI Investissements ou son délégataire de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Fait à : _____

Le __ / __ / ____

Signature :

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale. Ces données sont destinées à ECOFI Investissements ou son délégataire responsable du traitement ainsi que, le cas échéant, à l'administration fiscale française pour transmission à l'administration fiscale de votre (vos) pays de résidence à des fins fiscales si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

A défaut de communiquer tout ou partie de ces données ou d'incohérences/contradictions non justifiées entre les affirmations déclarées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose ECOFI Investissements ou son délégataire, ce dernier réalisera cette déclaration sur la base des indices de résidence à des fins fiscales déjà connus d'ECOFI Investissements ou son délégataire, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant que vous pourrez exercer auprès d'ECOFI Investissements - Service Clients - 12 boulevard Pesaro - CS10002- 92024 NANTERRE CEDEX par courrier accompagné d'une photocopie de tout document d'identité signé.

Formulaire d'auto-certification pour les personnes morales – EAI – FATCA

Cette auto-certification de résidence à des fins fiscales doit être remplie par les titulaires du compte personne morale. Elle a pour vocation de permettre à ECOFI Investissements ou à son délégataire de se conformer à ses obligations dans le cadre de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale. A ce titre, ECOFI Investissements doit effectuer les diligences d'identification qui lui incombent et remplir des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les comptes déclarables des personnes non résidentes fiscalement en France.

Dénomination Sociale :

Forme Juridique : SIRET :

Adresse siège social :

.....

Représentée par (Nom, Prénom, fonction) :

Mail : Tél :

Déclare

Pays de résidence fiscale :

Numéro d'identification fiscale (NIF) (pour la France correspond au numéro SIREN)

Si vous ne disposez pas de NIF spécifiez la raison :

Société Non-Financière (ENF) ☐ Oui ☐ Non* Si

OUI, veuillez cocher la catégorie correspondante :

☐ Active :

- société commerciale, Organisation à But Non Lucratif, association
- société cotée en bourse ou liée à une société cotée en bourse - entité gouvernementale ou publique
- organisation internationale
- autre que celles listées et ne répondant pas aux critères de la société passive explicités ci-dessous.

☐ Passive (société dont la part des revenus passifs représente plus de 50 % du total des revenus)

Exemples : Société Civile, Holding immobilière, Entité d'investissement d'un État non partenaire... Revenus passifs : dividendes, intérêts, produits financiers, loyer/redevances autres que ceux tirés des revenus de l'exploitation, rente, montants reçus d'un contrat d'assurance-vie...

Dans ce cas, compléter la liste et les informations des Personnes détenant le contrôle (ci-après les "Bénéficiaires effectifs") du titulaire du compte.

Institution Financière (IF) * A compléter uniquement si vous avez coché NON à la question précédente :

- ☐ Institution Financière, Entité d'investissement dans un État/territoire partenaire à l'Échange
- ☐ Institution Financière - autre
- ☐ Cas particulier : Entité d'investissement dans un État/territoire non partenaire à l'Échange - cocher la case ENF Passive ci-dessus.

Les bénéficiaires effectifs : si votre **Si votre entité est une Société Non-Financière Passive** et a une ou plusieurs personnes physiques détenant le contrôle en dernier lieu (bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des dispositions légales en matière de lutte anti blanchiment), veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance	Lieu de Naissance	Pays de résidence fiscale	NIF

Je certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus, via mes propres déclarations et sous ma responsabilité, et je m'engage à informer immédiatement ECOFI ou son délégataire de tout changement de situation nécessitant la mise à jour de cette déclaration.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Fait à le

Représentant de la Personne Morale :

Signature :

JOINDRE : Statuts – KBIS ou équivalent- Signataires autorisés - Copie pièce d'identité du représentant de l'entreprise

La réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale vise : - la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord intergouvernemental entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA ») ; - la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 octobre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal ; - l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 et la Norme commune de déclaration approuvée par le Conseil de l'OCDE le 15 juillet 2014

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale. Ces données sont destinées à ECOFI Investissements ou son délégataire responsable du traitement ainsi que, le cas échéant, à l'administration fiscale française pour transmission à l'administration fiscale de votre (vos) pays de résidence à des fins fiscales si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige. A défaut de communiquer tout ou partie de ces données ou d'incohérences/contradictions non justifiées entre les affirmations déclarées dans cette auto-certification et les autres informations dont dispose ECOFI Investissements ou son délégataire, ce dernier réalisera cette déclaration sur la base des indices de résidence à des fins fiscales déjà connus d'ECOFI Investissements ou son délégataire, si la réglementation concernant l'échange automatique d'informations l'exige. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant que vous pourrez exercer auprès d'ECOFI Investissements-Service Client- 12 bd Pesaro 92024 NANTERRE par courrier accompagné d'une photocopie de tout document d'identité signé.



Titulaire du compte à débiter									
Nom*					Prénom*				
Adresse*									
Code postal*			Ville*						
Pays*									
IBAN*									
BIC Etablissement Emetteur*									

Type de séquence de prélèvement	00FF (1)		
ICS (Identifiant Créancier SEPA)	FR04ZZZ456905		
IBAN	FR76 1812 9000 1000 5001 0202 470		
Code BIC établissement créancier	_ _ S _ A _ F _ F _ R _ P _ P _ X _ X _ _ X _ _		
Créancier	ECOFI INVESTISSEMENTS / ECOFI FONDS DE PARTAGE EUR		
Adresse	12, Bd Pesaro	CS 10002	92024
Ville	Nanterre		
Pays	France		

A remplir par le créancier

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Banque Dépositaire du Fonds à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément au montant de souscription [ou achat] des parts ci-après :

Signature * :

Signature _____

(*) mentions obligatoires